battent, les autres, sans distinction d'âge, ni de sexe, travaillent pour ceux qui se battent.

Il met en valeur l'article 2, qui stipule que la mobilisation nationale est ordonnée, soit dans le cas d'agression manifeste, mettant le pays dans la nécessité immédiate de se défendre, soit dans les cas prévus par le pacte de la S. d. N. Un pays qui inscrit en tête de la loi, un pareil engagement, peut-il être accusé d'impérialisme? (Vifs applaudissements).

Le rapporteur fait valoir le grand avantage de la suppression de tout bénéfice pour ceux qui travailleront pour l'armée. On ne verra plus les uns recevoir les obus, tandis que les autres en fabriquaient et s'enrichissaient.

M. Paul-Boncour souligne l'importance de la dernière partie du projet relativ. à l'organisation défensive du territoire. L'expérience de la guerre nous a appris que le gage principal de la victoire c'est l'outillage du temps de paix. Servons-nous de celui-ci en temps de paix. Souhaitons que nous n'ayons à nous en servir qu'en temps de paix, mais soyons prêts à le transformer en outillage de défense nationale. (Vifs applaudissements sur tous les bancs, sauf sur les bancs communistes)

M. Paul-Boncour est vivement félicité à son retour à son banc, par de nombreux ministres et par de nombreux députés.

Sur la proposition du président de la Commission de l'armée, la suite de la discussion est renvoyée à demain matin, vendredi.

INCIDENTS COMMUNISTES

La parole est à M. Muller, député communiste de la Seine, pour poser une question au ministre de l'Intérieur, sur les manœuvres employées par la Société de la marine et d'Hombcourt et celle de la paix à Knutange (Moselle), pour arracher leur démission de conseillers municipaux d'Amnsville, à trois de leurs employés.

Répondant à M. Muller, le Président du Conseil dit que les ouvriers de ces usines, dont le député communiste a pris la défense, s'étaient déjà fait expulser après une irruption violente qu'ils avaient faite dans les usines en question. Après cette expulsion, ils avaient été réembauchés à la condition formelle qu'ils se tiendraient tranquilles. Une fois réembauchés, ils n'ont eu rien de plus pressé que de recommencer.

L'incident est clos.

Le contingentement des rhums de la Martinique

Le Président rappelle que la Chambre a décidé de fixer, aujourd'hui, la date de l'interpellation de M. Delmont, sur le contingentement des rhums de la Martinique.

— Quelle date propose le Gouvernement ?

M. Poincaré. — Le plus tôt possible.

M. Léon Perrier. — Le Gouvernement et l'interpellateur sont tombés d'accord après s'être expliqués devant la Commission des boissons.

L'interpellation de M. Outrey

M. Léon Perrier demande le renvoi au 18 mars de l'interpellation Outrey, qui vise le gouverneur de l'Indo-Chine, à propos de la décoration d'un administrateur d'Indo-Chine que le procureur Colona avait accusé de nombreux méfaits, et à propos d'un scandale financier.

La Chambre accepte sans débat les propositions de la Conférence des Présidents relativement à la modification de l'ordre du jour de l'après-midi. On continuera le projet d'organisation de la nation en temps de guerre, au lieu des interpellations sur le chômage.

Séance levée à 18 h. 35. Séance vendredi matin, à 10 h.

LA LÉGISLATION sur les monuments historiques au Sénat

Paris, 3 mars. — La séance est ouverte à 15 h., sous la présidence de M. Doumer.

LES MONUMENTS HISTORIQUES

On reprend en seconde délibération, la discussion sur la proposition de M. Chastenet relative à la législation sur les monuments historiques.

On adopte un amendement de M. Hublot, sur le paragraphe 2 de l'art. 1er, élevant à deux mois, le délai accordé aux propriétaires pour aviser le ministère des Beaux-Arts, de leur intention de procéder à des travaux aux immeubles inscrits sur les listes d'inventaires supplémentaires.

Les divers amendements sont renvoyés à la commission, et la suite de la discussion est ajournée à une prochaine séance.

La séance est levée à 17 h. 45. Séance mardi prochain à 15 h.

LES DRAMES

UNE FEMME BLESSE MORTELLEMENT SON MARI

Versailles, 3 mars. — Un drame s'est déroulé, la nuit, à Igny, drame au cours duquel Mme Lucie Vandard, 25 ans, a blessé grièvement son mari de deux coups de revolver. La gendarmerie a interrogé la meurtrière qui a déclaré être mère d'un bébé et aurait bientôt un second enfant.

Son mari, 33 ans, mécanicien d'imprimerie, gagnait de 16 à 1700 fr. par mois, et laissait sa femme presque sans ressources.

Mme Vandard ayant reproché à son mari sa conduite, celui-ci menaça de la tuer. Mme Vandard s'emparant alors d'un revolver, mit son mari en joue et fit feu par trois fois. Vandard fut atteint de deux balles à la tête. Son état est considéré comme désespéré.

Congrès international de Médecine et de Pharmacie à Varsovie

Un Congrès international de médecine et de pharmacie militaires se tiendra à Varsovie, du 30 mai au 4 juin 1927.

Sont conviés au Congrès, tous les officiers appartenant ou ayant appartenu au Service de Santé (médecins, pharmaciens, officiers d'administration et dentistes militaires).

Les dames et filles non mariées des congressistes sont invitées à les accompagner.

En ce qui concerne les officiers de réserve, la participation leur comptera pour une période de service de quinze jours et ils bénéficieront pour le voyage du tarif militaire à l'aller et au retour, entre leur résidence et la gare-frontière ou le port d'embarquement.

Ils auront également tarif réduit sur les chemins de fer polonais.

Les officiers désirant se faire inscrire peuvent se présenter à la Direction du Service de Santé de la Ire Région, à Lille, où il leur sera donné tous les renseignements complémentaires relatifs à la demande d'adhésion, le prix de la cotisation, l'itinéraire à suivre, la tenue, les travaux du Congrès, les réceptions et fêtes, le logement, etc.

Les demandes doivent être faites de toute urgence.

LE MOUVEMENT FAMILIAL EN BELGIQUE

Les dirigeants du Mouvement familial à Lille ont reçu jeudi matin, M. Cloquet, professeur à l'Université et président du Groupe de défense familiale de Gand, venu chez nous pour y donner un cours à l'Institut des Sciences sociales.

Une délégation, parmi laquelle on remarquait entre autres personnalités MM. Alfred Thiriez-Delesalle, Maurice Vanluer, Jean Delemer, comte d'Hespel, C. Delattre-Lemarce, Maurice Gand, Achille Glorieux, Georges Tournoux, A. Degouve-Denuncques, accueillit l'éminent architecte belge à son arrivée dans notre ville, et offrit un déjeuner en son honneur.

Au cours de cette réception, M. Cloquet a fait un exposé de la politique familiale en Belgique.

La réception s'est achevée par une visite de la grande salle du Palais de la Bourse, où fut proclamée solennellement, en décembre 1920, la déclaration des Droits de la famille.

L'ELECTION DES DÉLÉGUÉS A LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DU NORD

La Commission prévue par la loi a examiné les votes relatifs à l'élection des délégués des associations agricoles pour la chambre d'agriculture du Nord. Elle a définitivement approuvé les élections de MM. Debuchy, D'Hespel, Dorchies, Dufour, Henri Ghestem, Lengrand et l'abbé Outters.

Le bilan de la Banque de France

Paris, 3 mars. — Proportion, 11,22; bénéfices, 7.085.475.

Augmentation: argent, 70.458; portefeuille, 441.301.243; circulation, 735.754.420.

Diminution: avances sur titres, 21 millions 513.141; avances nouvelles à l'Etat, 100.000.000; trésor, 11.282.746; particuliers, 1.458.928.821; or, sans changement; effets prorogés, néant.

Or, argent et devises achetés (chiffres pour Paris et succursales), 1.852.690.103.

UN VILLAGE S'EST EFFONDRÉ EN CORSE

Des morts et des blessés

Marseille, 3 Mars. — Le village de Bisinchi (Corse) canton de Morosaglia, qui compte 600 habitants s'est effondré.

Affolés, les habitants ont fui dans toutes les directions. Les populations des villages environnants ont organisé des secours.

On craint qu'il n'y ait de nombreux morts et blessés.

Un nouveau sous-marin est lancé à Cherbourg

Cherbourg, 3 mars. — Ce matin, en présence du vice-amiral de Marguerye, commandant en chef, a été lancé, à l'arsenal de Cherbourg, un nouveau sous-marin, le « Caïman ». Ce nouveau sous-marin, jaugeant 1.100 tonnes, aura à bord 25 hommes d'équipage. Il possède 10 tubes lance-torpilles, 2 canons de 120 millimètres. Il appartient à la série des sous-marins côtiers.

Commission départementale du Nord

Précisions relatives aux indemnités départementales à verser aux chômeurs. — Diverses questions étaient restées en suspens à la suite du rapport élaboré par M. Lebas à la session extraordinaire récente du Conseil général.

La Commission y a apporté les précisions nécessaires, à la demande du Préfet.

Tout d'abord, en ce qui concerne le fonds de chômage, le Conseil général avait décidé d'accorder pour les chômeurs complets et suivant l'importance des communes, une subvention égale soit à 20 %, soit à 30 %, les 60 % étant fournis par l'Etat.

Mais il n'avait pas été question de la part du Département dans les allocations accordées aux chômeurs partiels.

La Commission a décidé que le Département y participerait dans la même proportion que pour les chômeurs complets.

Ensuite, d'autres questions se posèrent pour les Caisses de chômage. En ce qui les concerne, les décrets fixent à 60 jours le chiffre maximum à payer au cours de l'année, alors que les décrets relatifs aux fonds municipaux adoptaient un chiffre de 120 jours.

Il a été entendu que les Caisses de chômage pourraient payer un chiffre d'indemnité correspondant à 120 jours, et que le Département participerait pour ces 120 journées, dans la proportion de 33 % déjà admise.

Pour les mêmes Caisses, le maximum d'indemnité journalière est en principe fixé à 6 fr. Toutefois, certaines Caisses dépassent ce maximum, qui va jusqu'à 7 et 8 fr. Même dans ce cas, la Commission a décidé que le Département supporterait la même part contributive de 33 %.

LE CRIME DU QUESNOY

On ne connait pas encore la date d'arrivée de Grigolato

On s'attendait depuis quelques jours, à l'extradition de Sante Grigolato, assassin présumé de M. Renard. Il n'en est encore rien, et au Parquet on n'est pas fixé sur la date d'arrivée de l'Italien. Les formalités sont longues et Grigolato a peut-être à répondre devant la justice hollandaise de quelque délit.

M. le juge d'instruction a demandé à M. le Procureur de la Reine des renseignements à ce sujet.

Tragique querelle de famille à La Bassée

Un homme frappé de trois coups de couteau par son beau-fils

Rentrant du bal, les époux Foucart-Plaisant se querellèrent pour un motif futile. Des propos aigres-doux on en vint vite aux coups et Mme Foucart s'enfuit chez ses parents. Ceux-ci la ramenèrent, espérant mettre la paix dans le ménage, mais leur intervention ne fit qu'envenimer la querelle, suivie bientôt de nouveaux coups.

C'est alors qu'Henri Charlet, 19 ans, issu du premier mariage de Mme Foucart, intervint à son tour, et saisissant un couteau en frappa son beau-père dans le dos, à la tête et à la main.

Prévenue par le blessé, la gendarmerie appréhenda Henri Charlet, qui fut mis à la disposition du Parquet.

Quant aux blessures reçues par Foucart, elles ne présentent aucun caractère de gravité.

LA MACABRE DÉCOUVERTE DE BOULOGNE-SUR-MER

UNE IMPORTANTE DÉPOSITION

Jeudi matin, la gendarmerie de Boulogne-sur-Mer a reçu une importante déposition au sujet de la découverte du cadavre de miss May Daniels, la jeune infirmière anglaise.

M. Chevalier, âgé de 51 ans, gardien des jardins de la colonne de la Grande Armée, déclare avoir vu au début d'octobre, c'est-à-dire le jour de l'excursion du paquebot « Glengower », miss May Daniels en compagnie d'une autre jeune fille.

D'après les déclarations du gardien, elles lui auraient demandé quel moyen de locomotion rapide il y avait pour gagner Boulogne. Mais devant l'insistance de la jeune fille qui l'accompagnait, elle accepta de reprendre à pied le chemin de Boulogne. C'est alors que le gardien vit ces jeunes filles s'engager sur le chemin de la Poterie.

LE DIMANCHE de Roubaix-Tourcoing

SOMMAIRE DU NUMERO DU 6 MARS 1927

PAGE I. — *Léonie Vanhoutte, chevalier de la Légion d'honneur.*

PAGE II. — *Le Secret de la Sarrasine*, roman (DELLY).

PAGE III. — *Les Sports.*

PAGE IV. — *Nouvelle : La vaine semonce* (GASTON GUILLOT). — *Les Pasquilles du Broutteux* (JULES WATTEEUW). — *Le Coin des Petits et Grands Enfants : La Reine des Anges* (ALEXANDRE DUMAS).

PAGE V. — *Les beaux films : La Grande Parade.*

PAGE VI. — *Galupin en Amérique sèche*, roman (JEAN DRAULT).

PAGE VII. — *La Page de la Famille.* — *Nos problèmes de mots croisés.*

PAGE VIII. — *Nos contes : Le Nocturne de San Marco* (ANDRÉ DE LABONNE). — *L'Exposition d'Arts décoratifs modernes de Mlle Marthe Beausire, à Roubaix.*

:: LE NUMERO : DIX PAGES :: VINGT CENTIMES

LE DRAME DE SALLAUMINES

L'ASSASSIN SE CONSTITUE PRISONNIER A LA GENDARMERIE DE LILLE

Nous avons relaté dans quelles circonstances Mme Albertine Jacquart, originaire de Meurchin, âgée de 33 ans, avait été étranglée, à Sallaumines, dans un baraquement de la rue Nationale, par son ancien ami, Pascal Fiori, 30 ans, ouvrier mineur, né à Hersin-Coupigny, de parents italiens. Le meurtrier, son crime accompli, s'était enfui par la fenêtre.

Or, le lendemain matin, mardi, des ouvriers trouvèrent sur la berge du canal de Lens à la Deûle, à proximité du pont dit d' « Armentières », un livret de caisse d'épargne au nom de Fiori dans lequel se trouvait un papier avec ces mots: « Je suis l'assassin de Sallaumines. » Ils s'empressèrent de porter leur trouvaille aux gendarmes.

Fiori, voulant échapper au châtiment, s'était-il fait justice en se jetant à l'eau? Tout le laissait supposer. Avait-il voulu faire croire à un suicide pour dépister les policiers? On pouvait admettre cette hypothèse.

Des recherches furent opérées dans le canal; elles ne donnèrent aucun résultat.

Mercredi, la police et la gendarmerie unirent leurs efforts en vue de trouver l'Italien, mais peine perdue.

L'assassin de Sallaumines avait gagné Lille en plusieurs étapes. N'ayant sans doute plus d'argent, il décida de se constituer prisonnier à la gendarmerie. C'est ainsi que, mercredi soir, le meurtrier pénétrait, boulevard Louis-XIV, dans les bureaux de la gendarmerie. Il déclina son identité et déclara qu'il était l'assassin de son ancienne amie, la femme Jacquart, de Sallaumines.

Jeudi matin, il fut conduit au parquet de Lille, qui l'a fait écrouer, en attendant les ordres du parquet de Béthune concernant son transfert en cette dernière ville.

LE DRAME DE FAMILLE DE FIVES-SAINT-MAURICE

L'ETAT DES BLESSÉS

L'état des deux blessés s'est amélioré. Mme Noé-Van Wigelen, qui avait reçu deux balles, l'une au côté droit du thorax et l'autre à l'omoplate gauche, a passé une nuit assez calme et l'on espère qu'aucune complication ne surviendra maintenant.

Quant au meurtrier, il est, comme nous l'avons déjà dit, moins gravement atteint que sa victime. Les deux balles qu'il s'est tiré à la tempe ont été déviées par les os du front, et son rétablissement ne sera pas long. Mais il demeure à la disposition de la justice.

Chronique Locale

ROUBAIX

AUJOURD'HUI VENDREDI 4 MARS :

Aujourd'hui, saint Casimir; demain, saint Adrien.
Soleil: Lever à 6 h. 30, coucher à 17 h. 36.
Lune : Nouvelle le 3, premier quartier le 10.
Bulletin météorologique pour la journée du 4 (Région Nord) : Temps médiocre, ciel couvert, pluvieux, devenant très nuageux, avec éclaircies et averses; vents de Secteur Ouest, 6 à 10 m.; température stationnaire, minimum 6°.
Caisse d'Epargne : Séance de versements et de remboursements, de 9 h. à 10 h. 30.
Consultations de nourrissons du Comité Roubaisien de Protection de l'Enfance : 15 h., local de la Goutte de Lait.
A 20 h. 30, Amphithéâtre de l'Ecole Nationale Supérieure des Arts et Industries Textiles : Conférence de la Société de Géographie.

UNE VENTE DE CHARITE AU PROFIT DES DISPENSAIRES ANTITUBERCULEUX

Une vente de charité est organisée pour les 21 et 22 mai, au profit des dispensaires antituberculeux de Roubaix.

Le Comité a pensé qu'il pourrait être intéressant de proposer en vente, avant ces dates, en prévision des vacances de Pâques et séjours à la mer, des articles tels que ceux de bonneterie, aux personnes désireuses de transformer un geste utilitaire en un acte de charité.

Ces personnes, que le Comité remercie d'avance, pourront prendre des commandes d'articles de laine; chandails, pull-over, bas, maillots d'enfants, toute la semaine du 7 au 12 mars inclus, chez Mme Eugène Meillassoux, qui sera à leur disposition chez elle, 82, rue de Valmy, Roubaix, tous les matins de 10 h. à midi et tous les après-midi, de 15 à 17 heures.

La rue de la Redoute devient rue Emile-Moreau

L'une des plus vieilles rues de notre ville, la rue de la Redoute, vient d'être débaptisée par la Municipalité. Elle prendra désormais nom rue Emile-Moreau.

Nos élus ont voulu, par ce geste, glorifier un des précurseurs de leur action révolutionnaire et qui prit part aux luttes électorales d'il y a cinquante ans.

Si ce rôle, aux yeux de la Municipalité, justifie cet honneur, il est pour le moins regrettable qu'elle n'ait pas trouvé d'autre rue, au nom plus banal, à débaptiser que la rue de la Redoute dont l'appellation est intimement liée à notre histoire locale.

Rappelons que la rue de la Redoute fut dénommée successivement, pour une partie: rue du Temple (à cause du temple hollandais qui s'y trouve encore) et pour l'autre partie: rue de la Redoute, parce qu'il y avait, au temps des seigneurs de Roubaix, à l'extrémité du chemin qui menait du château à la limite du territoire, une redoute où les hommes de garde du Marquisat venaient prendre faction pour surveiller l'entrée des civils ou des soldats étrangers sur le territoire de Roubaix.

Par la suite, le nom de Redoute fut affecté à la rue entière.

La réunion publique et contradictoire du 12 mars du Parti démocrate populaire avec M. Champetier de Ribes

La question financière et l'avenir de la France

Nous avons annoncé que la section locale du Parti Démocrate Populaire organisait pour le samedi 12 mars, à 8 h. 30 du soir, au café Pandore, rue Pauvrée, une réunion publique et contradictoire avec le concours de M. Champetier de Ribes, député des Basses-Pyrénées, membre de la Commission des Finances de la Chambre.

Le distingué député parlera de « La question financière et l'avenir de la France ». C'est un sujet passionnant. La question financière, en effet, domine en ce moment toutes les préoccupations. De sa solution dépend tout l'avenir de notre pays, aussi bien pour l'ordre et la paix intérieures et l'élaboration des réformes sociales, que pour la force d'expansion française dans le monde.

La stabilisation ou la revalorisation du franc, le règlement des dettes interalliées, l'ajustement des prélèvements fiscaux appellent des décisions législatives qui auront des conséquences considérables sur plusieurs générations. Aussi, importe-t-il qu'interviennent seulement des solutions mûrement étudiées et dans un sens favorable aux grands intérêts de la France et des Français.

Chaque citoyen, dans une démocratie, a le devoir de s'initier à ces problèmes difficiles, car il est appelé, lors des consultations électorales, à prendre parti lui-même pour l'une ou l'autre des solutions que les divers partis politiques présentent à son choix. C'est pourquoi le Parti Démocrate Populaire qui a, dans un esprit très réaliste, pris position à l'égard de ces problèmes, tient à les exposer publiquement et contradictoirement.

Un tel débat, dans un milieu déjà aussi averti que celui de notre ville et avec le concours d'un député de la valeur et de la compétence de M. Champetier de Ribes, ne peut manquer d'attirer une imposante assistance. Nul doute aussi qu'une telle réunion ne se passe dans l'ordre le plus parfait, comme il est devenu traditionnel dans notre région.

L'entrée de la réunion sera gratuite. Les dames seront admises. Un certain nombre de chaises peuvent, dès maintenant, être retenues moyennant 2 francs, en s'adressant au café Pandore, rue Pauvrée.

AU CLUB DES ETUDIANTS (I.T.R.)

L'EMBOUTEILLAGE DE ZEEBRUGGE ET D'OSTENDE PENDANT LA GUERRE

PAR M. BURLET, ancien officier de marine

L'histoire admirable de la dernière guerre est fertile en faits héroïques et l'audace inouïe avec laquelle la plupart d'entre eux furent accomplis, est quelque chose qui déconcerte et semble tenir du domaine de la légende.

Celui que contait, hier soir, avec l'éloquence sobre qui sied à ce genre de récit, M. Burlet, le distingué directeur du Conditionnement, ancien officier de marine, est peut-être, parmi cette admirable floraison de hauts faits d'armes, l'un des plus prodigieux que l'on connaisse par l'audace et l'héroïsme que durent déployer ceux qui l'entreprirent.

L'embouteillage de Zeebrugge et d'Ostende, c'était un coup mortel porté à l'adversaire; c'était, pour lui, l'impossibilité de continuer son implacable guerre sous-marine; c'était, en un mot, le fait qui devait faire pencher définitivement la balance en notre faveur et nous donner la victoire finale.

Il faut rendre cet hommage à l'Amirauté anglaise, qu'ayant compris toute l'importance de cette action décisive, elle sut la mener à bien grâce à la perfection de son attaque et à l'héroïsme de ses marins.

Le problème consistait, à la faveur d'une diversion créée par une tentative de débarquement, à couler en travers des jetées de Zeebrugge et d'Ostende de vieux croiseurs remplis de ciment.

Après six mois de préparation, l'expédition fut enfin décidée et le 22 avril 1918, à onze heures du soir, le « Vindictive » accostait le môle de Zeebrugge.

Les Allemands furent tellement surpris par cette attaque brusquée et si inattendue qu'ils battirent en retraite et permirent aux marins anglais de prendre pied sur la digue.

Pendant ce temps, les trois bateaux chargés de ciment avançaient vers l'entrée du port et parvenaient après des efforts inouïs à se mettre en travers des jetées et à se faire sauter.

Cependant les Allemands s'étaient remis de leur surprise et c'est sous une pluie d'obus et de balles que les troupes de débarquement durent se replier vers le « Vindictive ».

Plus des neuf dixièmes furent tués, mais le but était atteint et les sous-marins allemands bloqués dans le port de Zeebrugge.

La même nuit, l'opération similaire tentée sur Ostende échouait, mais elle devait être reprise avec succès quelques jours plus tard et privait la marine allemande de la seule base qui lui restait sur le littoral belge.

M. Burlet termine son récit, en rendant hommage au courage vraiment sublime dont ont fait preuve en cette occasion les marins anglais et le chef qui commandait l'expédition: le capitaine Carpenter.

Les applaudissements chaleureux qui accueillirent la fin de cette conférence montrèrent au distingué directeur du Conditionnement, combien il avait su intéresser ses jeunes auditeurs, et M. l'abbé Marescaux se fit leur interprète pour remercier M. Burlet d'avoir évoqué avec autant de vérité un si admirable fait de guerre.

DERNIÈRE HEURE

LES DETTES INTERALLIÉES

La Commission des Finances propose l'ajournement de la motion de M. Vincent Auriol

Paris, 3 mars. — On sait qu'à la réunion d'hier, la Commission des Finances a chargé son rapporteur, M. de Chappedelaine, de présenter un rapport sommaire sur la motion de M. Vincent Auriol invitant le Gouvernement à soumettre à la ratification du Parlement les accords du 13 février 1927, relatifs aux dettes interalliées.

M. de Chappedelaine, dans son rapport, qui sera distribué demain, vendredi, conclut, au nom de la Commission des Finances, à l'ajournement de la mise à l'ordre du jour de la Chambre de la motion de M. Vincent Auriol. Le rapporteur général précise que la Commission des Finances juge que le Parlement ne saurait accepter de biais un débat sur les dettes interalliées. Cette méthode n'offrirait aucun avantage. La Commission est d'ailleurs prête, quand le Gouvernement jugera le moment opportun, à aborder cette discussion quant au fond et dans son ensemble. Les deux récents accords, d'après la déclaration du président du Conseil, visaient de simples opérations de trésorerie.

La Commission des Finances déclare et affirme solennellement que la question de la ratification des dettes reste entière.

Sous certaines conditions le groupe radical-socialiste présentera les mêmes conclusions

Paris, 3 mars. — Au cours de la réunion du groupe radical-socialiste se sont manifestées diverses tendances quant à la question des accords sur les dettes interalliées.

La Chambre sera appelée à statuer mardi sur la demande de discussion immédiate de la proposition de résolution de M. Vincent Auriol. En présence de ces diverses tendances, il a été convenu que la déclaration du groupe tiendrait compte des suggestions variées qui avaient été présentées au cours de la discussion et que leurs auteurs se mettraient d'accord sur la rédaction de ce texte, qui sera soumis à l'approbation du groupe mardi prochain.

D'ores et déjà, il a été entendu que la déclaration prendra acte des explications données publiquement par le président du Conseil sur la portée des accords passés avec les gouvernements de Londres et de Washington. Elle spécifiera ensuite que ces accords, en date des 13 février et 1er mars, n'engagent que le Gouvernement et ont pu être passés en raison de la situation favorable de la Trésorerie, dont les disponibilités actuelles permettent le transfert des sommes à verser. Elle soulignera également que la liberté du Parlement reste entière en ce qui concerne la ratification des accords Caillaux-Churchill et Béranger-Mellon.

Enfin, elle indiquera que le paiement des annuités prévues dans les accords demeure lié aux versements à effectuer par l'Allemagne en exécution du plan Dawes.

Tenant compte de ces différents points acquis, la déclaration conclura à l'ajournement de la discussion de la motion socialiste.

Le projet de loi sur les crédits supplémentaires devant la Commission sénatoriale des Finances

Paris, 3 mars. — La Commission sénatoriale des Finances, réunie sous la présidence de M. Clémentel, a abordé l'examen des dispositions spéciales contenues dans le titre 3 du projet de loi sur les crédits supplémentaires votés par la Chambre. Elle a adopté, avec de simples modifications de forme, l'article 34 bis, relatif à la déduction des impôts directs et taxes assimilées dans les déclarations d'impôt général sur le revenu.

Elle a adopté, sans modification, l'article 36 relatif à la fixation par décret de la date à laquelle s'applique la pénalité de 10 % pour paiement tardif d'impôts directs.

Une longue discussion s'est engagée sur les art. 37 à 57, relatifs au régime des titres nominatifs.

Sur l'art. 37, la Commission a décidé que les valeurs nominatives du Trésor continueraient à se négocier sous forme de coupures de compte-courant.

Les art. 38 et 39, qui ont pour objet de hâter les négociations et le paiement du prix aux vendeurs ont été adoptés avec de simples modifications de forme.

Les art. 41 à 57 ont été adoptés sans modifications.

LA REFORME ELECTORALE

Le groupe radical-socialiste veut exiger des promesses des ministres du parti

Paris, 3 mars. — Au cours de la réunion du groupe radical-socialiste de la Chambre qui a eu lieu cet après-midi, un certain nombre de membres ont résolu de demander aux ministres appartenant au parti, MM. Herriot, Queuille, Périer et Albert Sarraut, de venir s'entretenir jeudi prochain avec le groupe de la question du rétablissement du scrutin d'arrondissement. Ils désireraient obtenir des membres du Gouvernement, l'engagement que la réforme électorale serait mise en délibération le plus tôt possible, à une date fixée qui ne dépasserait pas le 1er juin, quel que soit l'état de la discussion des projets militaires à l'époque qui serait déterminée.

UN DÉBAT à la Chambre des Communes sur les relations anglo-russes

L'ancien chancelier de l'Echiquier Sir Robert Horne, en demande la rupture

Londres, 3 mars. — Parlant à la Chambre des Communes sur les relations anglo-russes, le ministre des Affaires étrangères déclare qu'il n'est d'aucune utilité de négocier un autre accord dans les circonstances actuelles.

Le député libéral Sir Sinclair, estime que la rupture des négociations avec la Russie ne ferait qu'intensifier la propagande bolcheviste.

Sir Robert Horne, conservateur et ancien chancelier de l'Echiquier, déclare qu'il est du devoir du Gouvernement britannique de rompre les relations avec la Russie si celle-ci ne tient pas compte des demandes présentées dans la note britannique.

M. Mac Donald, chef de l'opposition, défend l'accord commercial anglo-russe, demande au Gouvernement de faire preuve de patience à l'égard du Gouvernement de Moscou et suggère de nouvelles négociations anglo-russes.

Sir Austen Chamberlain défend la note. Il ajoute:

« Nous avons pensé, avant d'adopter une mesure extrême quelconque, qu'il était juste d'attirer l'attention du monde sur la nature sérieuse des plaintes que nous avons formulées et de donner au Gouvernement soviétique une autre opportunité de conformer sa conduite aux règles ordinaires des relations et de la courtoisie internationales. Le Gouvernement britannique se réserve le droit de juger lui-même s'il est expédient de prendre une mesure extrême quelconque et, dans l'affirmative, à quel moment il convient de prendre une telle mesure. »

La motion du député libéral sir Sinclair, qui proposait une réduction de 100 livres dans le traitement de sir Austen Chamberlain, a été repoussée par 271 voix contre 146.

UNE REUNION DE LA COMMISSION DES REGIONS LIBEREES

Paris, 3 mars. — La Commission des Régions Libérées, réunie sous la présidence de M. Antoine, vice-président, a entendu le maire de Vivaise au sujet de l'application de la loi du 3 mai 1924, notamment en ce qui concerne la remise en état du sol.

Elle a entendu M. Antoine, rapporteur du projet de loi portant ratification du décret du 28 décembre 1926, modifiant l'article 3 de la loi du 22 juillet 1923, relatif à la constatation et à l'évaluation des dommages de guerre. Elle a décidé de s'informer auprès du ministre des Travaux publics (Direction générale des régions libérées), si les insertions prévues au « Journal officiel » depuis la disparition du Bulletin des Régions Libérées, ont été effectuées.

La Commission a chargé son président de transmettre au président du Conseil, ministre des Finances, une lettre de M. Léon Escoffier, demandant que les sinistrés puissent recevoir désormais de la Banque de France, des avances pour les prêts sur titres à dix ans amortissables qui leur ont été remis pour le règlement de leur créance de dommages de guerre.

M. Crespel a été désigné comme rapporteur du projet de loi ayant pour objet de modifier le paragraphe 1er de l'article 36 de la loi du 17 avril 1919.

La Commission a eu à examiner en outre, la situation faite par la loi de revision à certaines sociétés d'intérêt public. Elle doit attirer l'attention du ministre des Travaux publics sur celles-ci, pour que le projet de loi portant modification de la loi du 2 mai 1924 puisse en tenir compte.

LE FAMEUX RÊME A LA PRISON DU HAVRE

Le Havre, 3 mars. — L'escroc Georges Rême, escorté de deux gendarmes, est arrivé aujourd'hui par le train. Il a été écroué à la Maison d'arrêt, en attendant sa comparution prochaine en correctionnelle.

PAS DE NOUVELLES DES AVIATEURS URUGUAYENS

Madrid, 3 mars.— On est toujours inquiet sur le sort des aviateurs uruguayens partis de Casablanca. L'amirauté espagnole a transmis aux services de la marine, l'ordre d'entreprendre des recherches pour les retrouver.

MORT DU CHANTEUR DALBRET

Marseille, 3 mars. — Le chanteur populaire Van Trappe, bien connu sous le nom de Dalbret, est décédé aujourd'hui, à Château-Gombert. Dalbret était né à Paris en 1876.

COURTES DÉPÊCHES

— Les journaux italiens démentent que l'Italie ait envoyé un navire de guerre au Nicaragua.

— La dixième chambre correctionnelle, à Paris, vient de prononcer ses condamnations dans une affaire de trafic et de détention de stupéfiants. M. Guichard, dit Maurice Lagrenee, ex-pensionnaire de la « Comédie Française », a été condamné à trois mois de prison avec sursis et à 100 fr. d'amende. D'autres courtiers ont été sévèrement condamnés à la prison et à l'amende.

— L'incendie qui a éclaté dans une fabrique de papier à cigarettes de Thonon, est terminé. Il a détruit de fond en comble un bâtiment de 45 mètres de long contenant un gros stock de chiffons. Le reste de l'usine est intact.

— La 12e Foire Internationale de Vienne aura lieu du 13 au 20 mars.

CONCERTS ET SPECTACLES

ROUBAIX

Aïda à l'Hippodrome-Théâtre

Voilà du théâtre, disaient hier les plus fins connaisseurs, en quittant l'Hippodrome après la représentation d'« Aïda ». S'il en avait toujours été ainsi sur notre scène subventionnée, jamais on n'aurait parlé à Roubaix de crise de spectateurs.

De longtemps, en effet, on n'avait vu en notre ville opéra monté plus richement. Artistes, orchestre, chœurs, figuration formaient un ensemble parfaitement soudé, soudé grâce au travail, car il faut bien le dire, en théâtre on n'improvise pas et rien ne doit y être laissé au hasard. La troupe du Théâtre de Gand, qui doit ici terminer la saison, nous arrivait précédée d'une renommée très ancienne déjà. Le public roubaisien a pu juger que cette renommée ne devait rien à la bienveillance de la critique. Il le savait si bien d'ailleurs, et son crédit en la troupe de M. René Coens était si grand, qu'il n'avait laissé place libre dans la vaste enceinte et, c'est à maintes reprises que les exclamations jaillirent enthousiastes et prolongées à l'adresse des artistes.

Mme Ervan (Aïda) en eut — et elle la méritait — la plus large part. Elle campa à merveille cette fleur sauvage de la fière Ethiopie, esclave mais indomptée, soutenue par l'amour contre l'amère destinée. Sa voix est du plus pur métal, elle vibre avec chaleur comme elle traduit les nuances les plus subtiles.

L'habitude de chanter dans la langue de Verdi incommoda bien un peu, au début l'excellente artiste italienne Mme Tina Sterna (Amnéris), du Théâtre Royal de La Haye, dont la voix a peut-être moins d'ampleur, mais non moins de douceur que celle de sa partenaire d'hier.

M. Mas nous a donné du rôle de Radamès la meilleure interprétation. Son organe richement timbré, d'une émission aussi vigoureuse que claire lui permet de « soutenir » sans défaillance comme sans effort. M. Blouse (Amonasro) fut aussi heureux. Ses qualités scéniques sont de premier ordre et sa voix bien posée.

Citons encore MM. Maes (Ramfis); Clauzure (le roi); de Baets (le messager); Mme Nogbeer (la grande prêtresse) qui complétèrent au mieux cet ensemble si brillant.

Nos plus vives félicitations iront également à l'orchestre qui, sous la direction de M. De Preter — que nous retrouvions avec plaisir — nous donna de la partition si colorée de Verdi, une interprétation des plus soignées et des plus fouillées.

Si l'ensemble fut excellent, quelques scènes tendaient à la perfection. Telle la scène du triomphe de Radamès, quand retentissent les accords des trompettes thébaines. Telle celle du ballet égyptien, dans lequel Mlle Cornelli fut si chaleureusement acclamée. Tel le pathétique troisième acte tout entier, où Amonasro exige de sa fille qu'elle obtienne de Radamès le secret qui perdra l'armée du Pharaon et où Radamès cède aux instances de la passionnée Aïda.

Bref, la représentation d'hier comptera parmi les meilleures qu'on ait vues à Roubaix et nous permet les plus belles espérances pour celles qui la suivront bientôt.

On nous annonce pour jeudi prochain, une soirée extraordinaire: « La Tosca ».

Dernières Nouvelles Sportives

LA COURSE PARIS-NICE

L'arrivée à St-Etienne

St-Etienne, 3 mars. — Les concurrents de la course Paris-Nice sont arrivés à 16 h. à St-Etienne. La plupart des coureurs ont rallié St-Etienne dans d'excellentes conditions. L'étape était de 304 kilomètres. Le classement a été renvoyé à demain.

BOXE

MATCH SUISSE-ITALIE

Genève, 3 mars. — Dans le match international de boxe Suisse-Italie qui s'est déroulé jeudi soir devant une foule considérable, l'Italie l'a emporté par cinq victoires contre une à la Suisse et un match nul.

FOOTBALL-RUGBY

Toulouse, 3 mars. — Dans un match de rugby comptant pour le Championnat de France Universitaire, l'équipe de l'Ecole Vétérinaire a battu celle de la Faculté des Sciences, par 9 points à 4.

HOCKEY

Paris, 3 mars. — Les deux premières manches de la Coupe Jean Potin jouées ce soir au Palais de Glace, ont donné les résultats suivants :

L'Equipe de France bat l'Equipe d'Angleterre, par 4 buts à 1; l'Equipe d'Autriche bat l'Equipe du Canada, par 4 buts à 2.

Demain, la France rencontrera la Suisse et l'Autriche rencontrera la Belgique.

RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX

du jeudi 3 mars 1927

COTONS

LIVERPOOL, 3 mars.

Ventes, 14.000 ; importations, 4.714 ; Américain, baisse 7; Brésilien, baisse 7; Egyptien, hausse 5.

NEW-ORLEANS, 3 mars.

Cotons Middling Upland. — Disponible, 14.18; — Cotons à terme : Sur janvier, 14.79; mars, 14.38; mai, 14.46-47; juillet, 14.58-59; octobre, 14.65-66; décembre, 14,76-73.

NEW-YORK, 3 mars.

CLOTURE. — **Cotons Middling Upland.** — Disponible, 14.65; — A terme : Sur janvier, 14.92; février, incoté; mars, 14.34; avril, 14.38; mai, 14.43-45; juin, 14.52; juillet, 14.61-63; août, 14.70; septembre, 14.72; octobre, 14.75-76; novembre, 14.82; décembre, 14.89-90.

Recettes. — Aux ports de l'Atlantique, 4.000; aux ports du Golfe, 29.000; aux ports du Pacifique, 1.000; dans les villes de l'intérieur, 5.000.

Exportations. — Pour la Grande-Bretagne, 21.000; France et Continent, 16.000; pour le Japon, 17.000.

Marché des changes à l'Etranger

du jeudi 3 mars 1927

Londres : Sur Paris, 124.07; Bruxelles, 34.90; Esc. hors banque, 4 3/8 à 4 7/16; Prêts à court terme, 4 %.

New-York : Sur Paris, 391 1/4; Londres, 480 5/4; Câb. transf., 485 7/32; sur Bruxelles, 13.90 1/2.

SUCRES. — Cuba, prompte livraison, 460.00; — A terme : Sur janvier, 307.00; mars 1926, [illegible]; mars 1927, 306.00; mai, 317.00; juillet, [illegible]; septembre, 339.00; décembre, 324.00.